

# XVe Assemblée générale annuelle de l'Association suisse pour le suffrage féminin

Autor(en): **Porret, Emma**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de  
l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **14 (1926)**

Heft 239

PDF erstellt am: **23.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-258873>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Lawrence) rend plus sensible encore l'absence de femmes à la Chambre des Lords, pour soutenir devant Leurs Seigneuries le point de vue qui a pu inspirer à la Chambre Basse l'élaboration ou la modification de projets de lois touchant directement aux intérêts féminins.

Cet échec correspond d'ailleurs à une tendance antiféministe des milieux gouvernementaux anglais. On reproche beaucoup à M. Baldwin de ne pas tenir la promesse donnée en 1925 d'abolir au cours de la présente législature les restrictions encore existantes au vote intégral des femmes, et notamment cette différence d'âge, qui permet de voter à des jeunes gens de 21 ans, et qui exclut du scrutin les femmes de moins de 30 ans. C'est pour rappeler au Premier sa promesse de façon plus impressive que par des interpellations aux Communes, ou par des députations — qu'il a d'ailleurs refusé de recevoir — qu'a été organisée une grande manifestation pour le 3 juillet dernier. L'après-midi de ce jour-là, des femmes de tout âge, de tous les partis politiques, de tous les milieux sociaux représentant plus de 40 Associations de tout ordre, se sont réunies sur l'Embankment, et se sont rendues en procession à Hyde Park, où a eu lieu un meeting en plein air, de dimensions inusitées, au cours duquel, du haut d'estrades, des orateurs et des oratrices de toutes les tendances, tels que Mrs. Corbett Ashby, notre Présidente internationale (l'Alliance internationale pour le Suffrage était représentée dans le cortège), Miss Margaret Bondfield, le chef travailliste, Miss Eleanor Rathbone, Miss Ellen Wilkinson, députée socialiste aux Communes, Miss Maude Royden, Miss Macmillan, M. Pethick-Lawrence, Miss Fraser, Miss Picton-Tuberville, tous et toutes bien connues des congressistes de Paris, et une foule d'autres encore ont pris la parole. On a travaillé depuis des semaines à l'organisation de cette manifestation, à laquelle nous souhaitons de tout cœur les plus brillants résultats.

\* \* \*

Les cortèges et les manifestations en plein air sont, en effet, une coutume si bien établie de la vie politique anglaise, que c'est aussi à une démonstration de ce genre qu'ont recouru les femmes pacifistes en organisant, durant le mois de juin, un vaste « pèlerinage » en faveur de la paix à travers toute l'Angleterre. Rien de pareil ne s'était fait à notre souvenir depuis les grands « pèlerinages » suffragistes des temps d'avant-guerre. Parties d'Ecosse, du Pays de Galles, de Cornouailles, du Yorkshire, des villes du Sud, toutes ces femmes, qui avaient cheminé pendant bien des jours à travers les campagnes de la vieille Angleterre, en organisant sur leur passage des meetings en faveur de la paix et de la Société des Nations, sont enfin arrivées à Londres le 19 juin, et se rencontrant en un cortège immense et pittoresque, se sont aussi dirigées sur Hyde Park, où a eu lieu, autour de 22 estrades, une imposante manifestation. La résolution suivante, mise aux voix, a été votée avec acclamations:

« Nous, participantes et organisatrices du pèlerinage de la paix, croyant fermement que les différends d'ordre international doivent être réglés par la loi et non par la guerre, nous insistons auprès du gouvernement de Sa Majesté pour qu'il consente à ce que soient soumis tous les différends à la conciliation et à l'arbitrage, et que, se mettant à la tête de la Conférence proposée du Désarmement, il montre ainsi que la Grande-Bretagne n'entend pas en appeler à la force. »

Peut-être, ainsi que le constate un peu mélancoliquement notre confrère *Tim and Tide*, est-il contradictoire de parler d'arbitrage en matière internationale dans un pays, qui a justement si grand-peine à régler pacifiquement un énorme différend intérieur de toute importance économique? ... Toutefois, nous admirons le courage et l'énergie des femmes qui prouvent leur idéal de paix autrement que par des parlottes dans de confortables fauteuils, et qui savent, au prix de fatigues et d'efforts, toucher le cœur même des populations en faveur des grands principes d'entente internationale. Méthodes anglo-saxonnes? soit, et nous ne proposons pas de les acclimater chez nous. Mais, en cette matière, comme en celle de suffrage, ne nous tenons-nous pas aussi chez nous trop en dehors des grands mouvements populaires, et ne nous limitons-

nous pas trop aux quatre murs de nos salles de conférences ou d'assemblées, sans songer à atteindre « l'homme — et aussi la femme — dans la rue »?

\* \* \*

Les Chambres fédérales ont terminé leur session de juin sans avoir abordé les sujets qui nous intéressaient spécialement à leur ordre du jour: la révision du régime des alcools, et, dans la loi sur le statut des fonctionnaires, le fameux article 55 touchant au droit au travail de la femme mariée. Sur ce même sujet, le Grand Conseil de Genève a définitivement voté la loi proposée par M. Oltramare, en lui apportant certaines atténuations heureuses, mais en lui laissant son caractère de mesure d'exception contre les femmes, que nous ne cessons pas de déplorer. Nous reviendrons d'ailleurs sur ce sujet dans notre prochain numéro.

Citons encore aux Chambres fédérales les débats sur la S. d. N., amenés à la fois par le rapport du Conseil fédéral sur la dernière Assemblée, et par les incidents fascistes et antifascistes de Genève. Et si la profession de foi en faveur de la S. d. N. d'un de ses anciens adversaires, M. Paul Graber, est un réconfort, surtout étant donné l'influence dont jouit M. Graber dans son parti, il est triste de constater combien il est encore de nos parlementaires, et derrière eux de journalistes et d'hommes et de femmes, qui ne comprennent pas la signification de l'organisme de Genève. Ceci au point que nous nous demandons, en comparant cette mentalité avec celle des participantes anglaises au « pèlerinage pacifiste » dont nous parlions plus haut, s'il est un pays où nous, femmes conscientes de nos responsabilités de cet ordre, avons davantage à travailler pour la S. d. N. que dans le pays justement où elle a son siège? ...

E. Gd.

## XVe Assemblée générale annuelle de l'Association suisse pour le suffrage féminin

Il y a plusieurs raisons d'être suffragiste. L'une d'elles ne serait-elle pas de faire, d'année en année, un voyage de découverte à travers la Suisse, et d'être reçue partout en amie, avec la plus tendre sollicitude et le plus cordial des sourires? ...

Sur les quais de Lucerne s'achève le voyage des déléguées, plus ou moins lointaines; mais toute fatigue s'évanouit: la jolie ville ressemble à l'un de ces palais enchantés où les portes s'ouvrent toutes seules, et où des mains gracieuses vous montrent le chemin: ce miracle, modernisé, s'accomplit par les jeunes éclaireuses, qui, d'un geste mignon et précis, vous font passer, par deux ou trois étapes, de la gare à la salle du Grand Conseil, où vous arrivez, toutes formalités remplies.

La séance ne fait que continuer ce début idyllique. Le rapport présidentiel mentionne bien quelques difficultés, mais déjà surmontées. Les fameux articles 4 et 55 du statut fédéral des fonctionnaires ont perdu leur aiguillon, grâce aux démarches faites. Quelques avantages ont été acquis: les femmes de Bâle-Campagne vont être éligibles en matière d'école, d'assistance et d'église; les Vaudoises ont des preudes-femmes; les Neuchâteloises comptent entrer dans les autorités de tutelle; les Genevoises ont la promesse d'un projet de loi gouvernemental sur le suffrage féminin municipal. Par deux fois déjà, la manne américaine s'est répandue chez nous, permettant d'intensifier la propagande. Les liens se resserrent, qui nous unissent aux autres Associations féminines; et les relations internationales nous soutiennent. Sans être brillantes, nos finances s'équilibrent. Nous avons mangé le fonds du Congrès, c'est vrai, mais l'avenir y pourvoira. Mme Leuch adresse une admonestation aux sections qui ne s'acquittent pas de leurs devoirs financiers avec toute la rigueur voulue. Le Fonds Leslie nous a valu plus que ses promesses, soit du côté des Etats-Unis par le bénéfice sur le change, soit du côté suisse, par les recettes, qui ont dépassé le chiffre fixé.

Les rapports de Mlle Gourd et de Mme Leuch sont adoptés, puis les regards se portent vers l'avenir. Par la voix de Mlle Zwahlen, la section vaudoise, qui va fêter ses 20 ans, invite



l'Association à se réunir à Lausanne en 1927. Il est vrai que Zurich a déjà fait, puis retiré, à deux reprises, son invitation. Mais... on n'a 20 ans qu'une fois, et, devant cet argument, M<sup>me</sup> Glättli veut bien s'effacer de nouveau.

Les élections au Comité Central troublent un moment l'atmosphère: deux membres dévoués, enrichis tous deux par l'expérience que donne le travail social, se retirent en emportant les regrets de tous: M<sup>lle</sup> Bünzli, de Saint-Gall, après huit ans, et M. Briner, de Zurich, après six ans d'activité. Trois candidatures sont présentées pour les remplacer; mais M<sup>lle</sup> Müller, de Zurich, se désiste avec une grande modestie, et MM. Graf, de Berne, et Huber, de Saint-Gall, l'un et l'autre conseillers nationaux, sont élus, comme les anciens membres, à l'unanimité. Puis M<sup>lle</sup> Gourd remporte le même succès par sa réélection à la présidence, qui est saluée par des applaudissements prolongés, et soulignée par un aimable discours de M. Briner.

M<sup>me</sup> Glättli expose, dans ses grandes lignes, le plan de l'Exposition nationale du Travail féminin prévue pour 1928, puis M<sup>me</sup> Debrit-Vogel indique plus en détail de quelle façon une Association comme la nôtre peut en tirer avantage pour intéresser le public à son activité.

M<sup>me</sup> Kilchenmann, membre de la Commission scolaire de Winterthour, raconte de façon très vivante quelques-unes de ses expériences. Elle et ses deux collègues féminines ont été chargées plus spécialement d'enquêtes et d'interventions délicates, soit sur la santé, soit sur la conduite d'écoliers, ou même de maîtres. Son exposé est suivi d'une discussion très vive. M<sup>me</sup> Schmidt plaide avec véhémence la cause de l'institutrice, spécialement de l'institutrice mariée, comme elle, que l'on prétend écarter de l'école. M<sup>me</sup> Schultz-Bascho insiste sur le danger de contamination auquel un maître ou un élève malade, de tuberculose notamment, peut exposer son entourage. Le projet de loi fédérale contre la tuberculose prévoyait l'obligation: d'assister un maître ou un fonctionnaire présentant un danger de contagion; cette sage disposition a été malheureusement biffée, et M<sup>me</sup> Schultz-Bascho propose que l'Assemblée vote une résolution réclamant son rétablissement, comme d'autres Sociétés l'ont déjà fait. Plusieurs déléguées, tout en appuyant la mesure en question, estiment qu'il y a lieu de l'étudier de plus près; M<sup>me</sup> Schwyzer constate qu'il faudrait revoir le projet de loi dans son ensemble, et, finalement, l'Assemblée remet ce soin au Comité central.

Là-dessus, quittant pour quelques heures ces graves soucis, l'on s'empresse de se rendre à l'Hôtel du Lac, où se préparent toute sorte de réjouissances. Par cette belle soirée, la grande salle du banquet est claire, comme en plein jour, et l'on s'étonne de tant de roses, toutes pareilles, répandues à profusion sur les tables. Peu à peu la nuit descend, et, tandis que les fusées d'une fête nocturne crépitent au dehors, les discours, étincelants eux aussi, se succèdent. À la manière de la Ligue des acheteurs, qui établit une liste blanche, et point de liste noire, un chroniqueur s'abstient de signaler les orateurs maladroits; mais il lui est permis de dire que, cette fois-ci, on n'eut pas à subir un seul discours ennuyeux; chacun donna sa note originale et s'y borna. M<sup>me</sup> Schwyzer, l'aimable présidente de la Société « für Frauenbestrebungen » qui nous reçoit, parle des difficultés spéciales que rencontre, sur ce territoire, le mouvement féministe; mais aussi, avec un bel optimisme, elle compte les encouragements recueillis. M<sup>lle</sup> Gourd lui répond, et, comme toujours, elle a bien vite fait de s'emparer de son auditoire, de le transporter, de lui imposer à

nouveau la foi en « l'Idée » qui marche... à la condition que nous le voulions. A sa droite, M. Wey, conseiller d'Etat, à sa gauche, M. Albisser, juge au Tribunal fédéral des assurances, sont des féministes convaincus. M. Wey, en témoigne en termes excellents; s'occupant spécialement d'assistance et de tutelles, il appelle de ses vœux le jour où la main et le cœur de la femme pourront se vouer à ce travail, trop exclusivement masculin. Plusieurs discours encore, tous délectables. Puis, dans l'angle de la salle, un rideau s'écarte, et nous voilà transportés dans le royaume des jeux et des ris. Danses anciennes, comédie, et chants surtout, ces mélodies populaires que nos Confédérées chantent comme des oiseaux, et qui sont leur triomphe... nous ne saurions jamais nous en lasser.

Le lendemain, plus de « Röseligarte » à l'horizon, mais, de nouveau dans la salle du Grand Conseil, la discussion d'un sujet austère et même tragique: celui de la réforme du régime des alcools. M<sup>lle</sup> Bünzli montre le malheureux projet de réforme perdant, au cours des séances de Commissions, toutes ses vertus régénératrices, pour ne devenir qu'un instrument fiscal quelconque, voire dangereux. Elle est chaudement approuvée par deux citoyens lucernois, notamment par M. Albisser, et la résolution suivante est votée à l'unanimité:

Persuadée que les amendements aux articles 31-32 du projet de loi fédérale sur le régime des alcools, adoptés à Spiez par la Commission du Conseil National, constituent un recul de la législation fédérale, spécialement en ce qui concerne la distillation à domicile, puisque, au lieu de supprimer celle-ci, elle autorise même l'installation de nouveaux alambics, l'Assemblée générale de l'Association suisse pour le Suffrage féminin, réunie à Lucerne les 26-27 juin, prie respectueusement et avec instance le Conseil National de ne pas adopter les amendements de Spiez. Elle lui demande de ne pas tenir compte des intérêts de quelques groupements économiques, mais plutôt d'ouvrir la voie à une nouvelle réglementation, largement comprise, du régime des alcools, seule capable d'apporter une solution satisfaisante à cette question brûlante, et de permettre de développer les assurances sociales, tout en procurant les moyens de lutter efficacement contre l'alcoolisme, et de favoriser le bien-être et l'hygiène publics.

M. Briner, avec la science qu'on lui connaît, traite ensuite du « Droit de la femme à l'exercice d'une profession, et au montant de son salaire, d'après le Code civil suisse ». Il énumère les droits qui lui sont reconnus par les différents régimes matrimoniaux: union des biens, séparation de biens, communauté de biens. Le deuxième, qui devrait être de règle, est encore trop rare. De plus, la femme ignore très souvent les avantages que lui assure le Code civil. Quoique celui-ci ne soit pas bien ancien, M. Briner estime qu'il sera nécessaire d'en reviser bientôt ce chapitre, ainsi que celui concernant l'enfant illégitime.

Pour le dessert, M<sup>me</sup> Vuilliommet entretient l'auditoire de ce Congrès de Paris, dont plusieurs des déléguées présentes sont encore dans l'émerveillement; dans les trains, déjà, qui nous ont amenées ici, dans les couloirs, dans tous les moments de loisir, on ne parlait guère que de cela; on en respirait l'atmosphère. Nous, pauvres lapins de choux, nous étions bien avides d'en savoir davantage. M<sup>me</sup> Vuilliommet rassemble les impressions éparses, groupe les masses, note les détails, leur donne souffle, vie et couleur; mais elle ne s'en tient pas à cette évocation pittoresque; c'est aussi la substantifique moelle suffragiste du Congrès qu'elle nous sert. Si bien que le lapin de chou ne sait plus s'il doit se désoler de n'avoir pas goûté lui-même ces délices, ou se féliciter de les goûter si confortablement, sans aucune des peines subies par les lapins de garenne?

Lapins de l'une et l'autre espèce n'ont plus maintenant qu'à s'embarquer sur un blanc navire, qui les transporte, par delà les flots, sur les rivages de Hertenstein. Des ombrages, des fleurs, des friandises, des amabilités de toute sorte, embellissent quelques heures trop courtes. Et chacun s'en retourne chez soi après avoir répété ses remerciements les plus sentis à nos charmantes hôtesses lucernoises.

EMMA PORRET.

## MAISON DU VIEUX

Martheray, 44 LAUSANNE Téléph. : 91-06

se rappelle au public charitable pour son ravitaillement en vêtements, sous-vêtements, chaussures, jouets, meubles et objets divers encore utilisables, dont elle a toujours un urgent besoin. — Vente aux petites bourses à des prix très modiques. — Ouverte chaque jour de 8 h. à midi et de 2 à 6 h. — Fermée le samedi après-midi. — On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N° 91-06, ou une simple carte suffit. Les envois du dehors peuvent se faire en port dû. Tout don en argent est aussi le bienvenu : *chèque postal II, 1353.* — Cordial merci aux généreux donateurs.